

AVIS FISCAL IMPORTANT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2023

Le présent avis est destiné aux détenteurs de parts qui sont des « personnes des États-Unis » en vertu de l'*Internal Revenue Code of 1986 of the United States of America* (le « Code ») et des règlements fiscaux américains connexes. Cet avis ne concerne pas les autres détenteurs de parts. Une « personne des États-Unis » inclut notamment les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certaines personnes ayant le statut de résidents permanents américains, les entités corporatives américaines, ainsi que certaines fiducies et successions américaines. Veuillez consulter un spécialiste en fiscalité américaine pour toute question afférente à votre statut fiscal.

Pour l'année d'imposition américaine se terminant le 31 décembre 2023, le Fonds est réputé être une société de placement étrangère passive (« SPEP »), traduction française de « *Passive Foreign Investment Company* » (« PFIC »), en vertu de l'article 1297(a) du Code.

Le relevé annuel d'information de SPEP ci-joint vous est fourni conformément aux exigences de l'article 1.1295-1 (g)(1) du *Code of Federal Regulations* (le « Règlement »). Le relevé annuel d'information de SPEP contient des renseignements permettant aux détenteurs de parts visés d'exercer un choix fiscal afin de reclasser le Fonds comme étant un fonds électif admissible (« FEA »), traduction française de « *Qualified Electing Fund* » (« QEF »). Généralement, les détenteurs de parts qui sont réputés être des personnes des États-Unis et qui ont fait le choix fiscal d'un FEA sont tenus d'inclure dans leur déclaration de revenus leur part au prorata des *ordinary earnings* (« revenus ordinaires ») et des gains en capital nets du Fonds, et ce, que le Fonds ait ou non distribué des montants aux détenteurs de parts. Veuillez consulter un spécialiste avant d'exercer un choix fiscal en fonction de votre situation et de remplir les formulaires nécessaires afin de produire une déclaration de revenus américaine.

Afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA, les détenteurs de parts doivent remplir le « Formulaire 8621 » (*Form 8621: Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*) exigé par les autorités fiscales américaines. Un Formulaire 8621 séparé doit être rempli relativement à chacun des fonds pour lequel le détenteur de parts désire exercer le choix fiscal d'un FEA. Chaque formulaire doit être joint avec la déclaration de revenus américaine du détenteur de parts dans les délais prescrits.

Dans le cas d'un fonds de Banque Nationale Investissements inc. (« Fonds BNI ») dont les actifs comprennent des parts d'un autre Fonds BNI, le détenteur doit remplir un Formulaire 8621 séparé pour cet autre Fonds BNI détenu indirectement afin d'exercer le choix fiscal d'un FEA. Le relevé annuel d'information des SPEP permet d'effectuer le choix fiscal d'un FEA pour un Fonds BNI détenu directement ou pour tout Fonds BNI sous-jacent détenu indirectement.

Nous recommandons aux détenteurs de parts de consulter un spécialiste au sujet des exigences en matière de déclaration fiscale américaine. Vous trouverez également de l'information portant sur les règles fiscales américaines applicables aux investissements dans des SPEP sur le site Web de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis (<https://www.irs.gov/>) en inscrivant « *Form 8621 Instructions* » dans la barre de recherche.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou contacter un spécialiste en fiscalité américaine. Merci du soutien et de la confiance que vous manifestez à l'égard des Fonds BNI.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (le « Fonds »)

Relevé annuel d'information de société de placement étrangère passive (SPEP) Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2023

- 1) Le présent relevé s'applique à l'année d'imposition du Fonds et de tout Fonds BNI sous-jacent détenu par le Fonds pour l'année commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023.
- 2) Les montants par unité et par jour des revenus ordinaires pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0000000000
Série F	0,0000000000
Série N	0,0000000000
Série NR	0,0000000000
Série GP	0,0000000000
Série GPO	0,0000053624
Série GPO-2	0,0000021654

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série Conseillers	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000361637

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série F	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000363507

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série N	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000365405

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série NR	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000351911

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série GP	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000418301

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série GPO	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000359005

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Revenus ordinaires par unité par jour (USD)
Série GPO-2	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000379930

- 3) Les montants par unité et par jour des gains en capital nets pour chaque série du Fonds et, le cas échéant, du ou des Fonds sous-jacent(s) BNI détenu(s) par le Fonds, comme prévu pour la période spécifiée au paragraphe (1), sont indiqués dans le(s) tableau(x) ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série Conseillers	0,0000000000
Série F	0,0000000000
Série N	0,0000000000
Série NR	0,0000000000
Série GP	0,0000000000
Série GPO	0,0000000000
Série GPO-2	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série Conseillers	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série F	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série N	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série NR	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série GP	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série GPO	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

Série du Fonds détenu directement	Fonds sous-jacent BNI détenu par le Fonds	Gains en capital nets par unité par jour (USD)
Série GPO-2	FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI - Série A	0,0000000000

- 4) Pour déterminer le montant de la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets de la série du Fonds et de chacun des Fonds BNI sous-jacents que détenait directement et indirectement le porteur de parts, comme indiqué dans le tableau ci-haut, multipliez les montants par unité et par jour par le nombre de parts de la série respective du Fonds détenu, puis par le nombre de jours pendant lesquels le porteur de parts les a détenues au cours de la période spécifiée au paragraphe (1).

5) Les montants par unité en espèces ou en biens à la juste valeur marchande distribués ou réputés distribués par le Fonds aux détenteurs de parts au cours de la période spécifiée au paragraphe (1) sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Série du Fonds détenu directement	Date de distribution	Distribution en espèce/en biens par unité (USD)
Série Conseillers	25-Jan-23	0,0156825468
Série Conseillers	27-Fév-23	0,0143428614
Série Conseillers	27-Mar-23	0,0105406985
Série Conseillers	25-Avr-23	0,0136016731
Série Conseillers	25-Mai-23	0,0123591962
Série Conseillers	26-Jui-23	0,0155580068
Série Conseillers	25-Jul-23	0,0143045755
Série Conseillers	25-Aoû-23	0,0135175400
Série Conseillers	25-Sep-23	0,0094284866
Série Conseillers	25-Oct-23	0,0128848388
Série Conseillers	27-Nov-23	0,0136477664
Série Conseillers	28-Déc-23	0,0168398727
Série F	25-Jan-23	0,0158145083
Série F	27-Fév-23	0,0167224105
Série F	27-Mar-23	0,0131440888
Série F	25-Avr-23	0,0164636384
Série F	25-Mai-23	0,0148804635
Série F	26-Jui-23	0,0177162419
Série F	25-Jul-23	0,0154791714
Série F	25-Aoû-23	0,0150440335
Série F	25-Sep-23	0,0101254361
Série F	25-Oct-23	0,0145955562
Série F	27-Nov-23	0,0154272721
Série F	14-Déc-23	0,0144606088
Série F	28-Déc-23	0,0043697925
Série N	25-Jan-23	0,0176850816
Série N	27-Fév-23	0,0190238692
Série N	27-Mar-23	0,0148275610
Série N	25-Avr-23	0,0183297865
Série N	12-Mai-23	0,0123500739
Série N	25-Mai-23	0,0023320622
Série N	26-Jui-23	0,0195085584
Série N	25-Jul-23	0,0172456180
Série N	25-Aoû-23	0,0165624541
Série N	25-Sep-23	0,0141208343
Série N	25-Oct-23	0,0156723787
Série N	27-Nov-23	0,0173058021
Série N	28-Déc-23	0,0213141948
Série NR	25-Jan-23	0,0156750913

Série NR	27-Fév-23	0,0154891705
Série NR	27-Mar-23	0,0153624141
Série NR	25-Avr-23	0,0154289279
Série NR	12-Mai-23	0,0164313146
Série NR	25-Mai-23	0,0154187445
Série NR	26-Jui-23	0,0159946748
Série NR	25-Jul-23	0,0159534107
Série NR	25-Aoû-23	0,0154300602
Série NR	25-Sep-23	0,0156052846
Série NR	25-Oct-23	0,0152664827
Série NR	27-Nov-23	0,0154221375
Série NR	28-Déc-23	0,0243917588
Série GP	19-Jan-23	0,0190944123
Série GP	27-Fév-23	0,0208346840
Série GP	27-Mar-23	0,0163904720
Série GP	25-Avr-23	0,0204975416
Série GP	25-Mai-23	0,0188229686
Série GP	26-Jui-23	0,0220273868
Série GP	25-Jul-23	0,0194187723
Série GP	25-Aoû-23	0,0185043300
Série GP	25-Sep-23	0,0159147925
Série GP	25-Oct-23	0,0180591054
Série GP	27-Nov-23	0,0202273894
Série GP	28-Déc-23	0,0239645508
Série GPO	19-Jan-23	0,0173892100
Série GPO	27-Fév-23	0,0182569618
Série GPO	27-Mar-23	0,0148911296
Série GPO	25-Avr-23	0,0182549351
Série GPO	25-Mai-23	0,0165730419
Série GPO	26-Jui-23	0,0197147204
Série GPO	25-Jul-23	0,0173245315
Série GPO	25-Aoû-23	0,0164787905
Série GPO	25-Sep-23	0,0143568619
Série GPO	25-Oct-23	0,0163563753
Série GPO	27-Nov-23	0,0196515807
Série GPO	28-Déc-23	0,0218254810
Série GPO-2	25-Sep-23	0,0104438507
Série GPO-2	25-Oct-23	0,0170243973
Série GPO-2	27-Nov-23	0,0182153598
Série GPO-2	28-Déc-23	0,0221163460

- 6) Le Fonds et, le cas échéant, chacun des Fonds BNI sous-jacents énumérés ci-haut, permettra(ont), sur demande, au détenteur de parts d'obtenir une copie de ses registres comptables et autres documents semblables pouvant être conservés par le(s) Fonds et servant à la validation et à la détermination des revenus ordinaires et des gains en capital nets calculés, conformément aux principes applicables en matière d'impôt sur le revenu aux États-Unis en vertu de l'article 1293 du Code, afin de vérifier ses montants et la part proportionnelle du détenteur de parts de ceux-ci.

BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.,
Agissant à titre de gestionnaire du Fonds



Eric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction
Banque Nationale Investissements inc.
Date : 28 mars 2024

Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements Inc. (« BNI ») a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, BNI ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour BNI.

Ces renseignements sont tirés des états financiers venant du Fond et de ses sous-jacents et sont fournis afin d'aider les détenteurs de parts à effectuer des calculs. Ces renseignements ne constituent pas un conseil ou une opinion fiscale. Les états financiers sont disponibles sur le site <http://www.bninvestissements.ca>. Les détenteurs de parts devront consulter leur spécialiste en fiscalité américaine pour l'ensemble des impacts fiscaux de la détention de parts selon leur propre situation fiscale particulière, en vertu des lois fédérales, d'état, locales des États-Unis ou des lois fiscales étrangères.

Les parts du Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Securities Act of 1933, as amended » ("1933 Act"). Sous réserve de certaines exceptions, les parts ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou offertes ou vendues à des personnes des États-Unis (défini dans la loi de 1933 Act). Le Fond offerts par BNI n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du « U.S. Investment Company Act of 1940, as amended ». BNI n'a pas été enregistré en vertu du « U.S. Investment Advisers Act of 1940 ».

© 2023 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.